

INFORMATIONS AUX FAMILLES

SERVICES PERISCOLAIRES

Année scolaire 2023-2024

Une fois le dossier d'inscription scolaire de votre enfant retourné complet en mairie, vous pourrez compléter **la fiche de renseignements** ci-jointe pour les Accueils de Loisirs Périscolaires (accueil du matin, restauration scolaire et accueil du soir), Etudes Surveillées, Service Minimum d'Accueil, et Transport Scolaire.

Ce document est obligatoire et devra impérativement être déposé ou renvoyé par courrier accompagné des pièces demandées à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Pays de Sommières – Service des Affaires Scolaires et Périscolaires
55 rue des Epaulettes – BP 52027 – 30252 Sommières cedex

Les documents de réservation annuelle et/ou mensuelle aux Accueils de Loisirs Périscolaires vous seront remis sur l'école lors des permanences de pré-rentree prévues fin août.

Informations Transport Scolaire

Un titre de transport est obligatoire si votre enfant doit utiliser le service de transport scolaire pour les écoles suivantes :

- ♦ **Aspères** (pour les enfants résidant sur les communes de Lecques, Salinelles et Saint Clément)
- ♦ **Regroupement pédagogique Aujargues - Junas**
- ♦ **Regroupement pédagogique Combas - Fontanès**
- ♦ **Souvignargues** (pour les enfants résidant sur le hameau de Saint-Etienne d'Escattes)
- ♦ **Regroupement pédagogique Cannes, Crespian, Montmirat et Vic-le-Fesq**

Inscrivez-vous en ligne à compter de mi-juin et jusqu'à fin juillet 2023 sur le site www.lio.laregion.fr

Si vous n'avez pas accès à une connexion internet, un formulaire papier vous sera remis sur demande.

La carte de transport de votre enfant sera envoyée par courrier à votre domicile par le Service Régional des Mobilités du Gard une fois l'inscription validée.

Pour tout renseignement :

- ♦ **Accueils Périscolaires** : Virginie VALETTE 04.66.77.77.46 v.valette@ccpaysdesommières.fr
- ♦ **Transports scolaires** : Cathy RAYNAUD 04.66.77.77.44 c.raynaud@ccpaysdesommières.fr